

## Communiqué pour les médias

Date 9 mai 2008

### Sécheresse en Valais : danger d'incendie en forêt en augmentation

*(I-VS).*- La sécheresse permanente ainsi que les températures élevées des derniers jours ont provoqué une augmentation du danger d'incendie dans le canton du Valais. Actuellement, le danger d'incendie est plus fort dans les forêts avec exposition sud et les forêts en basse et moyenne altitude. Aucune précipitation notable n'est prévue pour les prochains jours selon les prévisions météorologiques. De plus, une période de foehn pourrait renforcer sensiblement le risque d'incendie en Valais.

Les incendies en forêt sont dangereux pour les hommes et les animaux, ils peuvent causer de grands dégâts à la nature et au paysage. Il convient donc de respecter les mesures préventives prévues par la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. La loi cantonale sur les forêts interdit en outre toute activité pouvant causer un dégât de feu ou d'incendie en forêt.

### Une grande prudence s'impose

On ne peut allumer de feu dans les forêts ou à proximité de ces dernières qu'aux endroits désignés à cet effet. Dans tous les cas, chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. Les Services compétents rendent la population valaisanne attentive à cette problématique et lui rappellent que toute personne qui constate un incendie doit aussitôt prévenir la centrale d'alarme d'incendie par le numéro **118**.

L'incinération en plein air de déchets, sarments, branchages, herbes ou broussailles reste toujours interdite, aussi bien par la législation fédérale que cantonale et indépendamment du danger d'incendie actuellement augmenté. En cas d'augmentation de danger, le Conseil d'Etat pourrait décider une interdiction de tous les feux, y compris ceux pour les grillades. Les administrations communales sont responsables de l'exécution de ces mesures sur leur territoire, conformément aux bases légales en vigueur.

**Note aux rédactions : pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à Philipp Gerold, chef de section, Service des forêts et du paysage (SFP).  
☎ 027 606 32 30 ou 079 413 36 56**

